

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
DCM 2023-02-014**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 13 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

**Nombre de  
conseillers**

En exercice : 23

Présents : 18

Excusés

représentés : 5

Votants : 23

**Présents** : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA,

**Absents excusés représentés** : Monsieur Daniel DILITTA a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

**Objet : Enfouissement des réseaux Télécom sur le poste de La Brousse**

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, expose au conseil municipal qu'en coordination avec les travaux de renforcement des réseaux basse tension et d'éclairage public sur le village de La Brousse, la Commune a la possibilité de confier au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire la maîtrise d'ouvrage des travaux de dissimulation des réseaux téléphoniques.

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera une participation financière de 12 097.25 € (17 434.21€ – (538m \* 8€ \* 1.24))

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

**Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Décide** d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux Télécom sur le poste de La Brousse
- **Confie** leur réalisation au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente
- **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à 12 097.25 € et autorise le Maire à verser cette somme dans la caisse du service de gestion comptable du Puy en Velay et dit que cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif.
- **Inscrit** la somme de 12 097.25 € au budget primitif de l'exercice 2023, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental d'Energies au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.  
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,**  
**Patricia GOUDARD**

